



Haute Vallée
de la Garonne
Montagne
Sauvage
Pays de
l'OURS

COMMUNE DE FOS

PROCÈS- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de madame TREY Marie-Louise, doyenne des membres du conseil municipal.

Convocation et affichage effectués le 15 mars 2026.

Présents : Pascal PENETRO, Isabelle DEQUESNE, Dominique BOUTONNET, Marine LOUBET SACOURTADE, Catherine TEOULE, Jonathan DAUGROIS, Jean-Yves COTARD, Jean-Marie MAZZER, Anne POYVRE, Corinne FILIZOT et Marie-Louise TREY.

Représentés par pouvoir :

Absents :

Arrivée en cours de séance :

Départ en cours de séance :

Secrétaire de séance : les conseillers municipaux présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal, Madame Anne POYVRE, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le maire sortant, Pascal PENETRO accueille les nouveaux membres du conseil municipal par un mot et rend hommage aux disparus M. André OSET et René CERCIAT.

« Je ne peux m'empêcher de penser ce soir à notre conseil d'il y a six ans et à ceux qui nous ont quitté : dernièrement André OSET, fidèle à son amour de FOS et avant lui René CERCIAT, qui m'a beaucoup manqué, son expérience, sa connaissance du village, sa bonhomie et ses bons mots, dont l'un me revient particulièrement ce soir « faire confiance, c'est commencer à se faire avoir ». En temps que doyen, René avait présidé la séance il y a six ans, la transition est toute trouvée puisque'il est temps de laisser la présidence à Marilou TREY, notre doyenne de ce soir. »

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame TREY Marie-Louise procède à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2026.

Il est adopté à l'unanimité. 3 voix POUR (DEQUESNE, PENETRO, TREY,) les autres membres du conseil n'ont pas pris part au vote car ils n'étaient pas élus ou ils étaient absents. MME TREY propose de passer à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Election du maire.
- Détermination du nombre d'adjoint et élection des adjoints.

- Lecture de la charte de l' élu local.
- Election du délégué représentant au sein de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaise (CCPHG).
- Questions diverses

Election du Maire.

Dominique BOUTONNET et Jean-Marie MAZZER sont désignés assesseurs.

Mme TREY Marie-Louise demande qui se porte candidat pour l' élection de maire :

Mme Isabelle DEQUESNE et M. Pascal PENETRO sont candidats.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son enveloppe avec son bulletin de vote sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés :10
- majorité absolue : 6

A obtenu : - Madame DEQUESNE Isabelle : 8, huit voix ; M. PENETRO Pascal : 2, deux voix.

ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire Isabelle DEQUESNE.

M. Dominique BOUTONNET remet l' écharpe de Maire à Isabelle DEQUESNE.

Mme la Maire fait lecture de ce texte :

Recevoir l' écharpe de maire constitue un grand honneur, et c' est avec beaucoup d' émotion que je la reçois.

Elle matérialise le début d' un mandat dans lequel, avec mes colistiers, nous avons choisi de nous engager en incarnant des valeurs de solidarité, de respect, dans un esprit de partage et de confiance.

Elle symbolise une responsabilité profonde, un engagement au service des habitants et c' est là l' essentiel.

Je rappellerai que cette mission, pour moi, repose sur l' idée de gouvernance partagée où les décisions se construisent collectivement, dans l' intérêt général.

Ensemble, élus et habitants, nous faisons et ferons vivre un territoire fondé sur des valeurs humaines fortes, où la proximité et l' engagement quotidien donnent tout son sens à l' action publique.

Je vous remercie infiniment pour votre confiance

Mme Isabelle DEQUESNE prend la présidence de l' assemblée

Détermination du nombre d' adjoint et élection des adjoints

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d' adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l' effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.
Après avoir entendu l'exposé de madame la maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- d'approuver la création de 1 poste d'adjoint au maire.

La maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du 1^{er} adjoint.

Election du 1^{er} adjoint :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6

A obtenu : - Monsieur Jean-Marie MAZZER : 9, neuf voix ;
ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint Jean-Marie MAZZER.

Remise de l'écharpe au 1^{er} adjoint par Mme la Maire.

Lecture de la charte de l'élu local.

Lecture de la charte par Mme la Maire.

Election du délégué représentant au sein de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaise (CCPHG).

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 Octobre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises.

- La commune de FOS doit donc procéder à la désignation de 1 élu :

Le conseil municipal constate que suivant l'ordre du tableau l'élu de la commune de FOS appelé à siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, est désigné : Isabelle DEQUENSE, Maire.

Toutefois, en cas d'absence de ce dernier, il convient de nommer un suppléant : Jean-Marie MAZZER, 1^{er} Adjoint.

Vote : unanimité.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20h40.

PV approuvé à la séance du 27 mars 2026

La Maire, Isabelle DEQUESNE

Secrétaire de séance, Anne POYVRE



